



Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Projet

Modification du ...

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu le message du Conseil fédéral du ...¹
arrête:

I

La loi du 16 décembre 2005 sur les étrangers et l'intégration² est modifiée comme suit:

Art. 5, al. 3

³ Le Conseil fédéral peut prévoir des dérogations aux conditions d'entrée de l'al. 1 pour des motifs humanitaires ou d'intérêt national ou en raison d'obligations internationales.

II

¹ La présente loi est sujette au référendum.

² Le Conseil fédéral fixe la date de l'entrée en vigueur.

¹ FF 2018 ...

² RS 142.20, RO 2017 6521

